



Paris, le 14 janvier 2022

## Lettre ouverte au Président de Sodiaal et à son Bureau

Messieurs,

Après avoir pris connaissance de l'application par Sodiaal dans sa formule de prix pour janvier 2022 d'un correctif lié à l'environnement concurrentiel de - 3,80 euros par 1000 litres de lait, la FNPL vous a alerté sur l'illégalité de cette pratique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous vous avons demandé de vous mettre en conformité avec la loi sans délai. Vous n'avez pas donné de suite favorable à cette légitime demande et donc persistez à contrevenir aux dispositions votées dans la loi EGAlim 2 qui stipulent qu'il ne peut y avoir aucune « *modification automatique du prix liée à l'environnement concurrentiel.* »

Comme tous les autres transformateurs, privés ou coopératifs, vous êtes tenus de respecter la loi, et vous le savez parfaitement. Le Ministre, Julien Denormandie, l'a clairement rappelé, en votre présence, en réponse à notre question lors d'une table ronde organisée au Sommet de l'élevage à Cournon comme en témoigne la vidéo que nous avons publiée à cette occasion : <https://youtu.be/yqdyYRG0K4c>

En conséquence la Fnpl vous demande de respecter la loi et sans plus tarder saisit les pouvoirs publics en interpellant dès aujourd'hui le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La FNPL

#ToléranceZéro

